

AR Prefecture

016-211600 Mairie de BONNES_18-DE
Reçu le 29/03/2024
Charente
16390 BONNES

Tel : 05.45.98.51.74
Mairiebonnes@orange.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2024N° 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-six mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 09 mars 2024

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre

Absent : néant

Excusé : Monsieur DE GUILLEGON Olivier.

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL
2023**

Sous la présidence de Monsieur Patrick CHLASTA, adjoint et conseiller le plus âgé, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	300 036.98 €
Recettes	347 555.66 €
Excédent de clôture	47 518.68 €

Investissement

Dépenses	162 968.29 €
Recettes	31 275.24 €
Déficit de clôture :	131 693.05 €

Part affectée investissement (compte 001 ID) : 4 467.03 €
Excédent 2022 (compte 002 FR) : 219 372.19 €
1068 (excédent de fonctionnement capitalisé IR) : 0
Reste à réaliser dépenses : 5 689.00€
Reste à réaliser recettes : 0 €

Hors de la présence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Affiché le 29 mars 2024

BONNES, le 29 mars 2024
L'Adjoint

Patrick CHLASTA

